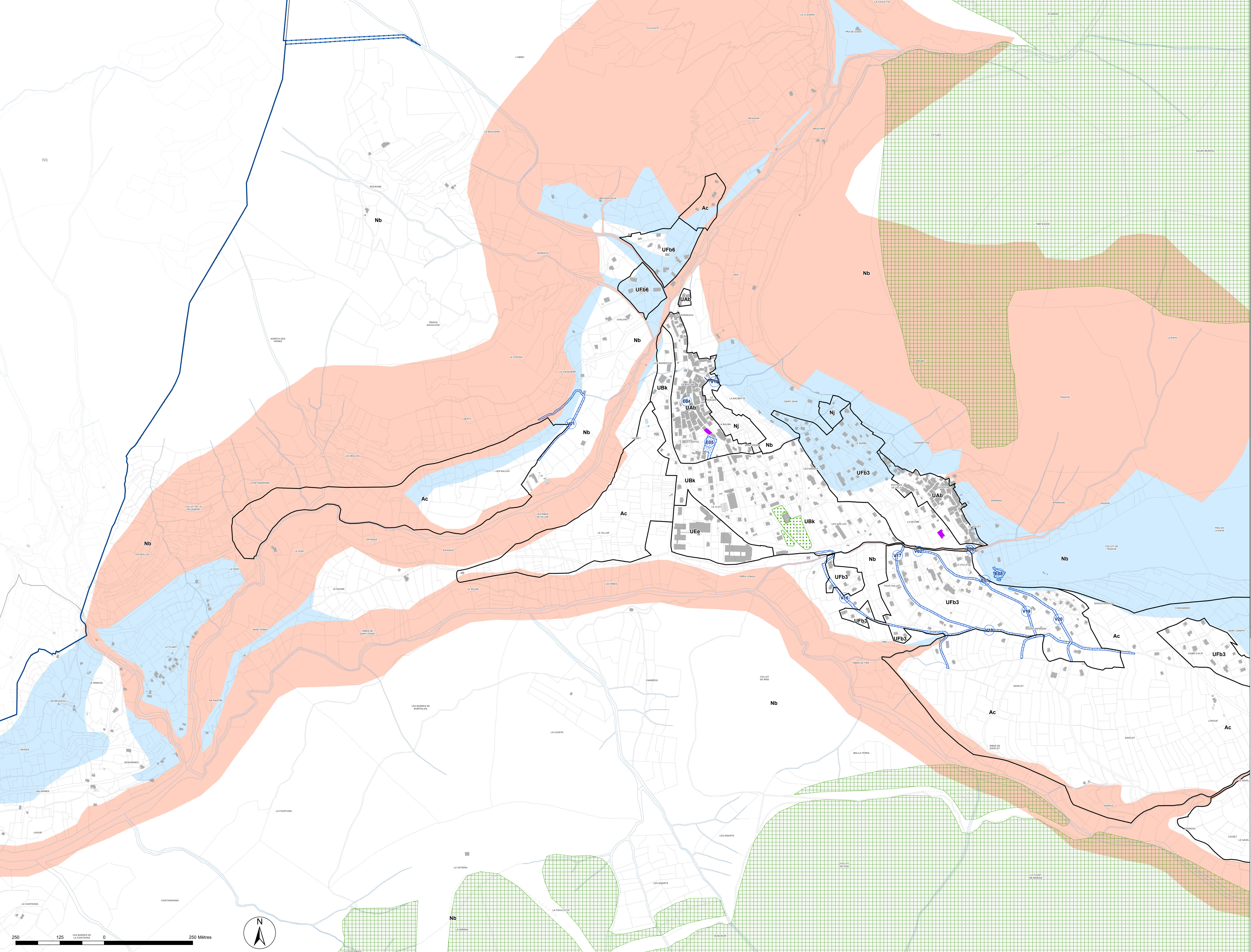




LÉGENDE

Limites de commune

Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMV) de Nice

Périmètre des Orientations d'Aménagement et de Programmation

Périmètre de l'Opération d'Intérêt National "Eco Vallée" (décret du 7 mars 2008)

ER ET SERVICES

Emplacement réservé voirie et équipement public**

Servitude indiquant la localisation prévue des voies et ouvrages publics**

Servitude d'attente de projet d'aménagement**

MIXITE SOCIALE

Emplacement réservé pour mixité sociale**

Périmètre de mixité sociale**

COMMERCES

Linières commerciaux à protéger

Secteur de diversité commerciale au titre du L151-16 du CU

Commerces répertoriés au titre du L151-16 du CU

Commerce, artisanat, entrepôt ou équipements d'intérêt collectif et services publics implantés en rez-de-chaussée sur 50% de la largeur de façade sur voie

DEPLACEMENTS DOUX

Limite d'implantation des ouvrages aériens de cheminements

Piste cyclable existante, à créer ou à conserver

Cheminement piéton existant, à créer ou à conserver

EMPRISE ET IMPLANTATION DES CONSTRUCTIONS

Marge de recul en entrée de ville : traitement d'une zone de recul de 6m de profondeur

Marge de recul en bordure de voie

Marge de recul par rapport à l'axe de la voie

Marge de recul paysagère

Marge de recul en bordure de limite séparative

Limite d'implantation des constructions au-dessus du sol

Limite d'implantation des constructions

Implantation obligatoire des bâtiments

Alignement directionnel

Transparences visuelles à ménager

Sens préférentiel des fatigues

Dispositions architecturales particulières

Règle de recul des derniers niveaux

PATRIMOINE

Espaces boisés classés

Périmètre soumis à un cahier de prescriptions architecturales

Espace de protection des vallons

Espaces paysagers des bords de voie

Espaces verts de transition

Restanques à protéger, à créer

Espace Vert Identifié

Jardin d'Intérêt Majeur

Éléments de paysage à créer

Éléments de paysage à protéger

Secteur de protection des zones humides

Élément remarquable linéaire à protéger

Règle d'ordonnancement urbain précisée dans le règlement

Polygone d'implantation gabaritaire à hauteur de construction définie par la cote NGF*

Polygone d'implantation gabaritaire avec hauteur *

Polygone d'implantation

Polygone d'emprise des constructions *

Polygone d'implantation des bâtiments hors-sol *

Implantation des accès véhicules et des sous-sols

Localisation d'accès à créer

Zone non-aedificandi

Emprise de non altius tollendi

Zone où peuvent être construites des terrasses et piscines

Autres hauteurs NGF indiquées au plan de zonage

Origine de la prescription vue

Servitude de vue

Cône de prescription de vue

Constructions pouvant faire l'objet d'un changement de destination à vocation d'enseignement, de santé et d'action sociale

Constructions traditionnelles ou habitations existantes

Patrimoine bâti remarquable**

Constructions pouvant faire l'objet d'un changement de destination à vocation touristique

Patrimoine naturel**

Alignement d'arbres à créer ou à protéger

Dispositions particulières pour les hauteurs

Ordonnance ou discipline d'architecture d'ensemble

*** Les hauteurs ne sont pas indiquées au plan de zonage, se référer au règlement de la zone concernée.

*** Lorsque les hauteurs ne sont pas indiquées au plan de zonage, se référer au règlement de la zone concernée.

*** Les périmètres de "secteurs de plan masse" disposent de réglementations en trois dimensions : plus précises, inscrites au sein de plans spécifiques disponibles dans le dossier de PLUm (annexe pièce 3).

*** Lorsque les hauteurs ne sont pas indiquées au plan de zonage, se référer au règlement de la zone concernée.

*** Les hauteurs des services d'urgence (pompiers, police, etc.) sont des hauteurs de référence, elles ne sont pas affectées sur le plan de zonage. Les hauteurs sont accessibles sur les plans situés en annexe du dossier de PLUm.

Métropole Nice Côte d'Azur

DGA Aménagement et Développement Durables

Direction de l'Aménagement et de la Planification

Service de la Planification

PLUM

MÉTROPOLITAIN

Plan Local d'Urbanisme Métropolitain

ZONAGE RÉGLEMENTAIRE

VALDEBLORE Zoom 1

Périmètre d'étude : Valdeblore

Échelle graphique : 1 : 3000

Système GCG 93 - Projection Lambert 93

MODIFICATION SIMPLIFIÉE

N°3

Approbation du Plan Local d'Urbanisme métropolitain (PLUm) en Conseil Métropolitain	25 10 2019
Arrêtés des mises à jour n°1, n°2, n°3, n°4 et n°5	21 08 2020 : 04 06 2021 24 09 2021 : 16 07 2022 41 13 10 2023
Approbation de la Modification Simplifiée n°1 du PLUm en Conseil Métropolitain	21 10 2021
Approbation de la Modification de Droit Commun n°1 du PLUm en Conseil Métropolitain	06 10 2022
Approbation en Conseil Métropolitain des Déclarations de Projet n°1 et n°2 valant MEC du PLUm (Nice - Pôle Santé et Logement - Collège)	14 12 2022
Approbation en Conseil Métropolitain de la Déclaration de Projet n°3 valant MEC du PLUm (Beaulieu - Villo Brel)	27 03 2023
Approbation en Conseil Métropolitain de la Déclaration de Projet n°4 valant MEC du PLUm (Levens - Centre de la photographie)	25 09 2023
Arrêté Préfectoral de la DUP pour création de la ligne 14 du tramway emportant MEC du PLUm	26 10 2023
Approbation en Conseil Métropolitain de la Déclaration de Projet n°5 valant MEC du PLUm (Nice - Brancator (extension du site ENDS))	30 11 2023
Approbation de la Modification Simplifiée n°2 du PLUm en Conseil Métropolitain	30 11 2023
Approbation de la Modification Simplifiée n°3 du PLUm en Conseil Métropolitain	...